

Appel à Candidature

Le Gouverneur 2024-2025, Alain Louis FABRE, lance un appel à candidature aux fonctions de :

- Gouverneur 2025-2026
- Premier Vice-Gouverneur 2025-2026
- Second Vice-Gouverneur 2025-2026

Qui seront soumis à élection lors de l'Assemblée Générale d'automne le **19 octobre 2024**

Les candidatures aux fonctions de Gouverneur, de premier Vice-Gouverneur et de second Vice-Gouverneur, doivent être envoyées au Gouverneur en exercice le **19 août 2024 à minuit**, au plus tard, par lettre du club ou des clubs présentant le candidat et adressée en recommandé avec accusé de réception.

La lettre de candidature sera accompagnée du curriculum vitae et de la profession de foi du candidat. La profession de foi est le seul document que le candidat est autorisé à produire avant l'élection auprès des clubs.

« Extrait du Règlement Intérieur du District en vigueur au 1^{er} juin 2024

NB1-Conditions à remplir par les candidats

Étant entendu qu'aucun Gouverneur ni Vice-Gouverneur ne peut se succéder à lui-même, sauf décision du Conseil d'administration international, tout membre qualifié d'un club du district qui envisage de présenter sa candidature au poste de Gouverneur, de 1^{er} Vice- Gouverneur ou de second Vice-Gouverneur de district doit :

1. Être membre actif en règle d'un club Lions ayant reçu sa charte et en règle dans son district.
2. Avoir obtenu le soutien de son club Lions ou à défaut de la majorité des Lions clubs de son district.
3. Fournir obligatoirement la preuve qu'il remplit toutes les conditions requises par les textes internationaux en vigueur.
4. Produire la lettre de soutien de son club signé par le président ou le cas échéant, la lettre de soutien signée par la majorité des clubs du district.
5. Remplir les conditions spécifiques du poste jointes dans les annexes I, II, III.

NB2- Appel à Candidatures

L'appel de candidatures est adressé à chaque président de club par courrier postal ou électronique ou par voie de presse.

NB3- Dossier de Candidatures

Soixante (60) jours au moins avant la date du congrès au cours duquel les candidats seront élus par l'assemblée générale ordinaire, les dossiers de candidatures aux postes de gouverneur, de 1^{er} vice-gouverneur et de 2nd vice-gouverneur doivent être adressés sous double enveloppe par envoi recommandé avec accusé de réception à la Commission des Nominations à l'adresse du gouverneur en exercice par le candidat ou le président du club du ou des candidats (ou par la majorité des clubs du district des candidats).



Cet envoi dans une enveloppe unique devra comprendre

1. Une lettre de candidature
2. Un courrier de soutiens du club signé par le Président du club et son bureau ou par la majorité des clubs du District
3. Un curriculum vitae
4. La profession de foi du candidat (seul document que le candidat est autorisé à produire avant l'élection, auprès des clubs)

NB4-Information des clubs

Trente (30) jours au moins avant la date de l'élection les clubs sont informés des candidatures par le Gouverneur en exercice. Tout retrait de candidature sera notifié aux clubs par le Gouverneur.
En cas de vacance il sera fait application des textes internationaux en vigueur.

NB5-Campagne électorale

Seule une profession de foi sera publiée sur une page du journal, d'une infolettre ou un courriel du district

Le Gouverneur 2024-2025

Alain Louis FABRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Louis Fabre', written over a horizontal line.